

A.S.A de VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 8 MARS 2024 à 10h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	11
Présents	4
Représentés	2
Absents	5

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 22 février 2024, s'est réunie à la mairie de Vendoire sous la présidence de JUIN François

Mr DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2024 - 1
Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

Monsieur JUIN informe les membres de l'Assemblée des propriétaires qu'il a demandé à OUGC du Turonien un volume de 600 000 m³.

L'Assemblée de propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention :

- Voix Pour : 6 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal

Le Président
JUIN François

A.S.A de VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 8 MARS 2024 à 10h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	11
Présents	4
Représentés	2
Absents	5

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 22 février 2024, s'est réunie à la mairie de Vendoire sous la présidence de JUIN François

Mr DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2024- 2

Objet : indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat.

Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 550 € HT - JUIN François

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 5 - voix contre 0), décide :

- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal

Le Président,
JUIN François



A.S.A de VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 8 MARS 2024 à 10h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	11
Présents	4
Représentés	2
Absents	5

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 22 février 2024, s'est réunie à la mairie de Vendoire sous la présidence de JUIN François

Mr DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2024 - 3

Objet : information tarifs

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Charges fixes : 170 € HT/ ha appel en Avril
- Charge variable : 0.12€ HT / m³.appel en Octobre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal

Le Président,
JUN François



A.S.A de VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 8 MARS 2024 à 10h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	11
Présents	4
Représentés	2
Absents	5

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 22 février 2024, s'est réunie à la mairie de Vendoire sous la présidence de JUIN François

Mr DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 4

Objet : ELECTION DU SYNDICAT

Monsieur le Président, rappelle que chaque année les mandats de certains membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

- LUCAS Cyril
- SEGUY Denis

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - LUCAS Cyril
 - SEGUY Denis



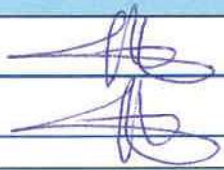
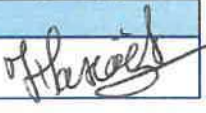
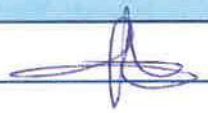
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal

Le Président,
JUN François



Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
DEVARS PASCAL			
- DEVARS PASCAL	15,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	15,00	0,00	
EARL JADEAUD STEPHANE			
- BROUSSE CLAIRE	8,00	0,00	
- HIERS Jacques	16,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	24,00	0,00	
EARL PUY BRUN			
- DUCONGE NOEL	23,75	0,00	
- SEGUY DOMINIQUE	14,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	37,75	0,00	
EARL MOULIN MONDOT			
- LUCAS CYRIL	17,75	0,00	
- LUCAS CYRIL	0,00	0,00	
- MALLORANT Christine	15,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	32,75	0,00	
EARL LES MARTINS			
- JUIN François	25,00	0,00	
- MONTAUZIER FLORIMOND	0,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	25,00	0,00	
HASCOET Xavier			
- HASCOET Xavier	12,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	12,50	0,00	
SCEA LA SEIGNEURIE			
- JUIN Bernard	15,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	15,00	0,00	
<i>Total sur la Structure =</i>		162,00	0,00

POUVOIR

Je soussigné SCEA LA SEIGNEURIE, membre de ASA de Venduire, donne pouvoir à
M. JUIN François de me représenter à la réunion de L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES le
Vendredi 8 mars 2024 à 10h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Nautemi, le 3/3/24
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir